

Document A8/1552
4 mai 1973

COMITE DES SCIENCES DE L'ENVIRONNEMENT

RAPPORT

au

COMITE CONJOINT DE LA PLANIFICATION

Recommandations du
comité des sciences de l'environnement

1. - Le Comité ne recommande aucun changement aux structures actuelles de l'université en fonction des sciences de l'environnement.
2. - Le Comité recommande de laisser aux unités existantes la liberté de développer leurs programmes d'enseignement en environnement selon leurs propres orientations; toutefois, la création de tels programmes devrait respecter le cadre directeur précisé dans ce rapport.
3. - Le Comité recommande de laisser aux unités existantes la liberté de développer la recherche en environnement selon leurs propres orientations tout en encourageant ces recherches par des incitations particulières; toutefois, la recherche orientée commanditée par un organisme extérieur devrait faire l'objet d'ententes précises selon l'esprit formulé dans ce rapport.
4. - Le Comité recommande que l'université s'assure que l'enseignement et la recherche en environnement puissent se développer avec les ressources requises et deviennent un champ majeur de préoccupation pour l'ensemble du campus, en mettant l'accent sur les besoins de la région métropolitaine.
5. - Le Comité recommande la création d'une mission en environnement, rattachée au rectorat, pour une durée de trois ans et remplissant les fonctions décrites dans ce rapport.